

Date de dépôt : 3 décembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Roger Deneys : Augmentation des rémunérations des membres des conseils d'administration et de fondation (et des entités de droit privé où l'Etat est actionnaire prépondérant) : où en est-on ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 15 novembre 2012, je déposais la question écrite QUE 19 intitulée « Jetons de présence et rémunérations des membres des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public : y a-t-il eu des augmentations massives et, si oui, qui va les payer ? ».

Dans sa réponse¹ du 28 novembre 2012, le Conseil d'Etat, outre une liste presque exhaustive des établissements concernés, évoquait, page 20, le fait que, « [à] l'instar de la situation actuelle, la rémunération des instances de gouvernance sera prise en charge par l'entité. », « [l]a rémunération des instances de gouvernance représente une part minimale du chiffre d'affaires et des charges des entités » et qu'« [u]ne augmentation de la rémunération n'aura pas d'impact sur les prestations offertes aux bénéficiaires ».

Ne partageant pas ce point de vue compte tenu des propositions d'économies que le Conseil d'Etat est capable de formuler à l'occasion de la présentation de ses projets de budget et en particulier du projet de budget 2015 qui s'attaque – par² une coupe linéaire de 1% – une nouvelle fois aux subventions versées à plusieurs de ces institutions, je remercie le Conseil

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00019A.pdf>

² Réduction linéaire de 1% des subventions cantonales classées selon la LIAF comme indemnités (mesure 3)

d'Etat de bien vouloir nous transmettre une liste actualisée au 31 octobre 2014 des rémunérations desdits conseils, selon la formulation de la première question posée dans la QUE 19, soit :

« nous transmettre la liste des rémunérations actuelles et antérieures des membres des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public, en indiquant spécifiquement la rémunération des présidents, vice-présidents et membres de chacun de ces conseils, ainsi que le total qu'elles représentent sur une base annuelle en comparaison avec 2011 »

en y ajoutant cependant les établissements qui ne figuraient pas dans la réponse à la QUE 19 et les établissements de droits privés dans lesquels l'Etat est actionnaire prépondérant, soit notamment :

- Caisse publique de prêts sur gages
- Maison de retraite du Petit-Saconnex
- Maison de Vessy
- Fondation la Vespérale
- Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité
- Fonds cantonal de compensation des allocations familiales
- Fondation pour les zones agricoles spéciales
- Fondation du Stade de Genève
- Fondation du Centre International de Genève (FCIG)
- Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)
- Conseil de la Haute école de Genève
- Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales (HETS)
- Fondation de la Haute école de santé « Le Bon Secours » (HEdS)
- Haute école de gestion (HEG)
- Fondation « Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève » (HEM)
- Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain – Fondamco
- Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien
- CAGI
- Palexpo SA
- Ports-Francis et Entrepôts de Genève SA

Si, par le plus pur des hasards, le Conseil d'Etat refusait de nous transmettre certaines rémunérations dans l'une ou l'autre des institutions mentionnées, je le remercie de préciser les bases légales sur lesquelles il fonde ses refus.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Sont présentées ci-dessous les rémunérations des présidents, vice-présidents et membres des conseils d'administration et de fondation selon les 3 catégories mentionnées dans la réponse à la question urgente écrite QUE 19.

La catégorie 1, qui regroupe les principaux établissements publics autonomes : Services industriels de Genève (SIG), Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Aéroport international de Genève (AIG), Transports publics genevois (TPG) et Hospice général (HG).

Rémunération des conseils d'administration, Présidence et membres, selon l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 25.06.2014 :

	SIG	TPG	Aéroport international de Genève (AIG)	Hospice général	HUG
Présidence					
Indemnité	120'000.00	120'000.00	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Taux d'activité du Président (au sein de l'entité)	65.00%	60%	50%	35 %	30%
Taux d'activité du Président (entités tierces)	0.00%	5%	0%	0%	0%
Equivalent de rémunération du président à 100%	184'615.00	200'000.00	240'000.00	342'857.00	400'000.00
Vice-président					
Indemnité de base	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00	7'500.00
Jetons de présence	500.00/séance	500.00/séance	500.00/séance	500.00/séance	500.00/séance

Département (autorité de surveillance) DIP	FAS'e (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)	FOJ (Fondation officielle de la jeunesse)
Présidence		
Indemnité	45'000.00	45'000.00
Vice-président du Conseil d'administration		
Indemnité de base	7'500.00	7'500.00
Jetons de présence	500.00	500.00
Membre du Conseil d'administration		
Indemnité de base	5'000.00	5'000.00
Jetons de présence	500.00	500.00

Département (autorité de surveillance) DETA	Fondation des Parkings (FP)
Présidence	
Indemnité de base	45'000.00
Jetons de présence	0.00
Total président	45'000.00
Cotisations de prévoyance employeur	7'215.60
Vice-président du Conseil d'administration	
Indemnité de base	7'500.00
Jetons de présence	500.00
Membre du Conseil d'administration	
Indemnité de base	5'000.00
Jetons de présence	500.00

Département (autorité de surveillance) DEAS	Cliniques de Joli-Mont et de Montana	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	EPI	OCAS
Présidence					
Indemnité de base	45'000.00	51'250.00	30'000.00	45'000.00	45'000.00
Jetons de présence		0.00	500.00/séance	0.00	0.00
Total président	45'000.00	51'250.00	36'300.00	45'000.00	45'000.00
Vice-président du Conseil d'administration				aucun	
Indemnité de base	7'500.00/an				7'500.00/an
Jetons de présence	500.00/séance				500.00/séance
Membre du Conseil d'administration					
Indemnité de base	5'000.00/an	5'000.00/an	0.00	5'000.00/an	5'000.00/an
Jetons de présence	500.00/ séance	500.00/ séance	500.00/ séance	500.00/ séance	500.00 / séance

Département (autorité de surveillance) DSE	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	Ports-Francis et Entrepôts de Genève SA	Palexpo SA *
Présidence			
Indemnité de base	30'000	29'000.00	120'000.00
Jetons de présence	500/séance	500/séance	0.00
Rémunération provenant d'entités tierce	36'300.00		0.00
Total président	aucune donnée		120'000.00
Taux d'activité du Président (au sein de l'entité)		30%	40.00%
Taux d'activité du Président (entités tierces)	12.00%		5.00%
Equivalent de rémunération du président à 100%	aucune donnée	96'667.00	267'000.00
Vice-président du Conseil d'administration			
indemnité de base		15'000.00	15'000.00
Jetons de présence		500/séance	0.00
Membre du Conseil d'administration			
Indemnité de base	0.00	10'000.00	15'000.00
Jetons de présence	500/séance	500/séance	0.00

* Remarque pour Palexpo SA : Le Président et certains membres du Conseil d'administration siègent également dans le cadre du Salon de l'Automobile, SEG SA et Palais Créations SA sans rémunération complémentaire. Il s'agit d'une rémunération. Il n'y a pas de jetons de présence.

La troisième catégorie regroupe les entités qui ne figuraient pas dans la réponse à la QUE 19.

Département (autorité de surveillance) PRE	CAGI*	Fondation du Centre international de Genève(FICIG)**	FIPOI*
Présidence			
Indemnité de base			
Jetons de présence	0	4'250.00	0.00
Vice-président du Conseil d'administration			
Indemnité de base			
Jetons de présence			
Membre du Conseil d'administration			
Indemnité de base	0	0.00	0.00
Jetons de présence	0	3'250.00	0.00

*Les membres de la FIPOI et du CAGI ne sont pas rémunérés.

** Il s'agit des jetons payés sur l'exercice 2013.

Département (autorité de surveillance) DF	Caisse publique de prêt sur gages
Présidence	
Indemnité de base	4'000
Jetons de présence	2'200
Total président	6'200
Vice-président du Conseil d'administration	
Indemnité de base	2'500
Jetons de présence	2'000
Membre du Conseil d'administration	
Indemnité de base	1'500
Jetons de présence	2'200

Département (autorité de surveillance) DIP	UNI	Conseil de la Haute Ecole de Genève	HETS Haute école de travail social	HEDS Haute école de santé	HEG Haute Ecole de Gestion	HEM Haute école de musique	Fondamco
Ces institutions ne disposent pas de conseil d'administration.							

Département (autorité de surveillance) DIP	FAD Fondation d'art dramatique	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)	Fondation du Stade de Genève*
Présidence			
Indemnité de base	0.00		0.00
Jetons de présence	13'700.00	1627.5 F/an	0.00
Vice-président du Conseil d'administration			
Indemnité de base	7'000 F/an		
Jetons de présence			
Membre du Conseil d'administration			
Indemnité de base			0.00
Jetons de présence			0.00
Rémunération moyenne en tant que membre du CA de l'entité	de 1'200 F/an à 4'500 F/an	de 130 F/ an à 910 F/an	

* Les membres de la FSG ne sont pas rémunérés (fondation de droit privé).

Département (autorité de surveillance) DETA	Fondation pour les zones agricoles spéciales
Présidence	
Indemnité de base	1'800.00
Jetons de présence	150.00
Vice-président du Conseil d'administration	
Indemnité de base	1'200.00
Jetons de présence	100.00
Membre du Conseil d'administration	
Indemnité de base	2'000.00
Jetons de présence	100.00

Département (autorité de surveillance) DEAS	Maison de retraite du Petit- Saconnex	Maison de Vessy	Fondation la Vespérale	Fonds cantonal de compensation de l'assurance maternité	Fonds cantonal de compensat. des allocations familiales
Présidence					
Indemnité de base	0.00	7'200.00	0.00	15'000.00	20'000.00
Jetons de présence	85.00/heure	375.00/séance	85.00/heure	0.00	0.00
Rémunération en tant que président de l'entité	18'955.00				
Total président	18'955.00	37'861.00	15'000.00	15'000.00	20'000.00
Membre du Conseil d'administration					
Indemnité de base	0.00	3'600.00	0.00	0.00	0.00
Jetons de présence	65.00/heure	200.00/séance	65.00/heure	65.00/heure	65.00/heure

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP